

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 février 2018
Français
Original : arabe

Lettre datée du 26 février 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies

À la séance d'information du Conseil de sécurité tenue le 18 janvier 2018 sur le thème « Non-prolifération des armes de destruction massive : mesures de confiance », le Chef de la délégation polonaise, le Président de la République de Pologne, a déclaré que l'Égypte avait employé par le passé des armes chimiques au Yémen. Sur instruction du Ministère égyptien des affaires étrangères, je tiens à souligner que la République arabe d'Égypte rejette catégoriquement cette allégation, qui n'est fondée sur aucun fait avéré, et qu'elle préconise la prudence et la précision que requiert le traitement de telles informations même lorsqu'elles se rapportent à des questions historiques remontant à plusieurs décennies.

L'Égypte réaffirme qu'elle a systématiquement condamné tout emploi d'armes de destruction massive, y compris les armes chimiques. Elle s'enorgueillit de son bilan honorable dans toutes les guerres légitimes dans lesquelles elle s'est engagée afin de préserver son unité et son intégrité territoriale contre une agression extérieure et de défendre la liberté et l'indépendance dans sa région à la demande des peuples arabes et africains frères, conformément aux principes consacrés par le droit international et les instruments internationaux pertinents, y compris la Charte des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité en vue de consigner les faits dans les annales de l'histoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Mohamed Idris

